

## Édito...



En cette veille de période estivale l'actualité sociale et revendicative est très lourde.

Cheminots, agents EDF de Reims, éboueurs à Châlons en Champagne, retraités, agents hospitaliers... chacune et chacun à de multiples raisons d'exprimer les mécontentements et faire valoir

d'autres solutions que celle de la logique du « tout pour les riches et les nantis ».

Le 28 juin prochain vous avez la possibilité de faire converger les initiatives syndicales, à Châlons, à l'occasion de la grande messe de l'agro système et de la venue des quatre coins de la planète des décideurs politiques et économiques du big business.

350 personnes dont le Premier Ministre vont venir pour promouvoir tout l'inverse de ce que nous revendiquons...

**Portons haut et fort nos exigences et manifestons ensemble**

**Le Jeudi 28 juin à Châlons  
au parc des expositions « le capitole ».**

**Ludovic TETEUVIDE**  
Secrétaire UD CGT 51



DÉPOSÉ LE 20 JUIN 2018



## Sommaire

- Page 1 : éditto
- Page 2 :
  - Les territoriaux de Châlons en grève
  - Grève réussie à Enedis
- Page 3 :
  - Du neuf sur Sézanne
  - Nouvelle attaque de la Mairie de Reims
  - Commémoration de l'assassinat de Pierre MAITRE
  - A vos agendas
- Page 2 :
  - Réunion annuelle des instances paritaires régionale du Grand Est

## Les territoriaux de Châlons en grève



11 jours de grèves des personnels du service de collectage des ordures ménagères et déchets verts, ont permis de gagner sur la reconnaissance des heures supplémentaires au-delà de la limite des 35 heures hebdomadaires.

Le Président de la communauté d'agglomération Châlonnaise voulait « rétablir la notion de l'esclavagisme c'est-à-dire le travail gratuit au-delà des 35 heures hebdomadaires ».

Résultats de la lutte massive des agents :

- 6 jours de RTT par an par agent
- Nettoyage des camions par les personnels en situation précaire, ce qui ouvre les intégrations sur des postes permanents
- Réorganisation et nouvelle répartition des tâches des équipages.

Une victoire à noter à l'actif de l'unité des personnels et syndicat CGT des Territoriaux.

**Ludovic TETEUVIDE**

## Grève réussie à Enedis



A l'appel de la CGT, les agents d'Enedis (ex-EDF-GDF) se sont mis en grève le jeudi 7 juin pour s'opposer au projet de la direction du groupe de supprimer 2500 emplois dans les prochaines années.

La situation des salariés s'est fortement dégradée faute d'effectifs suffisants notamment depuis l'année dernière. A Reims, le mouvement de grève a été particulièrement suivi au centre d'exploitation Farman car en plus de cette dégradation des conditions de travail, la direction du centre a décidé de sanctionner un salarié victime d'un accident du travail pour un prétexte fallacieux.

Le site étant bloqué, la direction est venue à la rencontre des grévistes et elle en a pris pour son grade. Les agents ont vidé leur sac, dénonçant une charge de travail qui ne cesse d'augmenter, des temps d'intervention trop courts

chez l'utilisateur, tout cela parce que les effectifs ne sont plus suffisants. Ils dénoncent également l'absence de dépannage après 21 heures laissant parfois une rue et même un village entier sans électricité... Aujourd'hui, avec la concurrence, le groupe a de plus en plus recours à la sous-traitance pour faire toujours plus de bénéfices alors qu'il a fait plus de 800 millions l'an dernier. La destruction enclenchée du service public de l'énergie rappelle ce que l'on a déjà connu à France Telecom. Alors les travailleurs d'Enedis comme ceux de la SNCF ont bien raison de se battre contre une politique s'attaquant à leurs intérêts comme à ceux des usagers au profit des plus riches.

Au vu des réponses de la direction régionale, les agents ont décidé en assemblée générale de la poursuite du mouvement le lendemain. Face à leur détermination, le vendredi 8 juin, en début de soirée elle renonçait à toute sanction à l'encontre de leur collègue, annulant la procédure disciplinaire et s'engageait à rediscuter de l'organisation du travail. Le blocage du site a été suspendu. Les travailleurs ont montré par ce rapport de force qu'ils n'étaient pas prêts à voir les conditions de travail se dégrader défendant ainsi les droits des salariés et le service public de l'énergie pour l'intérêt de la population.

**CGT Énergie Marne**

### Du neuf sur Sézanne



Samedi 9 juin 2018 après-midi, à l'initiative du RSS CGT de l'entreprise métallurgie ATS, les personnels ont validé la démarche revendicative en 6 points, proposée par la jeune section syndicale.

sud-ouest marnais construisent le cahier de revendications.

Primes, qualifications, discriminations, reconnaissance professionnelle, égalité, rapports sociaux sont des revendications qui rassemblent les personnels ainsi que le développement économique de l'entreprise et les choix en investissement productifs.

Une consultation avec vote à bulletin secret est lancée au sein de l'entreprise afin que les 84 salariés du site du

Ludovic TETEVIDE

### Nouvelle attaque de la Mairie de Reims

Après une baisse draconienne de la subvention municipale et après avoir amputé nos finances avec la taxe locative, maintenant la Mairie veut nous refacturer les consommables (électricité) avec un rétroactif au 1er avril 2017.

intersyndical à Monsieur Le Maire pour demander a être reçus afin de contrer cette nouvelle attaque.



Nous invitons tous les syndicats à préparer la riposte contre ce nouveau coup porté à la CGT et à l'ensemble du mouvement syndical.

Lors d'une réunion intersyndicale qui s'est tenue le mardi 12 juin 2018, il a été décidé de faire un courrier

**Stoppons ce système capitalisme**

Ghislain BRIDE

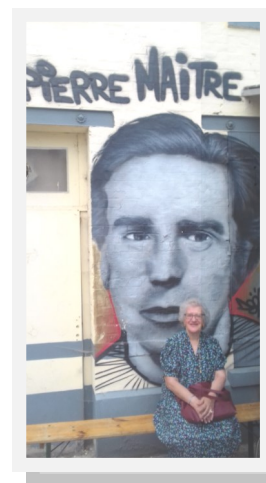
### Commémoration de l'assassinat de Pierre MAITRE

Mardi 5 juin 2018, 70 personnes se sont réunies devant l'usine des VMC à Reims avec une prise de parole de **B é a t r i c e LE PERRUN**, secrétaire d'UD.



syndicalisme, les droits des syndicaux et les droits salariés existent aujourd'hui.

La CGT avec ses militants et les salariés luttent pour gagner de nouveaux droits et essayer d'enrayer les injustices et les inégalités notamment avec la sécurité sociale professionnelle ainsi qu'un nouveau statut du travail car c'est le sens du progrès des sociétés civilisées.



A l'heure où certains voudraient remettre en cause le droit de grève et s'attaquer aux libertés syndicales et aux droits des salariés, il serait bon de se rappeler que des militants se sont engagés, jusqu'à y perdre la vie, pour que le

Ghislain BRIDE

À vos agendas .....



**72<sup>ème</sup> FOIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE**

**Du Vendredi 31 août au Lundi 10 septembre 2018**



## Réunion annuelle des instances paritaires régionale du Grand Est



Le 23 mai 2017, lors de notre première réunion annuelle, les mandats de notre organisation affirmaient dans une déclaration leur attachement au principe du paritarisme dans le cadre de l'assurance chômage, et cela dans le respect du Code du Travail.

Nous demandions également en parallèle une réelle amélioration des conditions nous permettant d'évaluer au mieux chaque situation afin de statuer au plus juste et de façon humaine sur chacun des dossiers qui nous sont soumis dans le cadre de ces Instances Paritaires Régionales.

Tout en ne perdant jamais de vue que derrière chaque dossier se trouve une personne singulière en situation difficile de privation d'emploi.

Nous évoquons aussi la nécessité du nombre raisonnable de dossiers à traiter lors de chaque Instance et les difficultés liées à la découverte en direct du contenu de ces dossiers.

Face à la volonté d'harmonisation régionale exprimée par Pôle emploi, nous mettons en avant le nécessaire respect des différences de nos territoires, ainsi que la prise en compte des spécificités de leurs réalités économiques, sociales et culturelles. Chacune et chacun d'entre nous, ici, sait combien les inégalités, voire les fractures sociales sont importantes entre les 31 zones d'emploi qui composent le Grand Est.

### En ce 30 mai 2018, où en sommes-nous ?

Un constat majeur s'impose : il semble que la volonté « d'harmonisation » portée par Pôle emploi en Grand Est se soit traduite par l'instauration d'une uniformisation niant les spécificités des bonnes pratiques acquises au fil du temps, selon les territoires. De plus, tout cela se passe dans un contexte de méconnaissance, voire de déni du « Guide des bonnes pratiques » réalisé par l'UNEDIC. Un document pourtant approuvé par l'ensemble des partenaires sociaux gérant l'assurance chômage.

Pour notre part, nous nous prononçons clairement en faveur d'une véritable application du contenu des règles de fonctionnement prescrites par ce « Guide », notamment sur des questions comme le nombre de dossiers à traiter, leur prise en compte avant la tenue de chaque Instance, tout comme pour l'amélioration des renseignements portés à notre connaissance dans le cadre de chaque dossier, ainsi que pour une meilleure présentation.

Par ailleurs, nous tenons également à attirer l'attention des participants à cette réunion annuelle sur le contenu des rapports des Médiateurs ( tant national que régional) et plus spécialement sur leurs préconisations en matière d'erreurs de Pôle emploi, de recouvrement et de formation des demandeurs d'emploi.

La seconde caractéristique que nous tenons à souligner porte sur le contexte actuel de notre réunion annuelle. Un contexte marqué par une montée sans précédent de la précarité et par l'entreprise de démantèlement conduite par le gouvernement contre le Code du Travail et les conquises sociaux.

Nous n'oublions pas non plus le volet portant sur l'assurance chômage dans le cadre du projet de loi soi-disant consacré à la « liberté de choisir son avenir professionnel ». Un volet conçu sur fond de contrôle, de sanctions et de stigmatisation des demandeurs d'emploi trop souvent présentés comme des fraudeurs en puissance et des profiteurs d'un système qui serait trop clément.

Rappelons ici que le Conseil d'Etat a censuré plusieurs articles majeurs du volet assurance chômage de ce projet de loi inique, précisant que la cotisation sociale constitue la base du financement de la protection sociale et non l'impôt, affirmant son refus de placer les droits des travailleurs indépendants dans une annexe du régime d'assurance chômage sans prévoir d'équivalent de la cotisation patronale, tout en jugeant illégale la disposition dite « d'offre d'emploi raisonnable ».

Dans ce contexte difficile, les mandats de notre organisation dans les Instances Paritaires régionales seront présents pour défendre les droits et la dignité de ces personnes en situation d'insécurité sociale et de privation d'emploi.